

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 24 JUIN 2026**

Publiée sur le site Internet de la Ville : 2 juillet 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : M. Kossi Eric AHIALEY

**Membres présents** : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, M. Emmanuel MAILLET, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI, Mme Aline CONCHONNET, Mme Dalila KAABECHE, Mme Hélène QUINQUETON

**Membres ayant donné pouvoir** : 6

Mme Muriel ROBIC pouvoir à Mme Martine CHAREYRE  
Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à M. Marc DUBIEF  
M. Michel CHAVALARD pouvoir à Mme Marie ANDREANI  
Mme Muriel NÉMOZ pouvoir à Mme Patricia BENZEKRY  
Mme Elodie CHAZELLE pouvoir à M. Kossi Eric AHIALEY  
M. Alexis CREUSEVEAU pouvoir à M. Fabien DUFFIT-DALLOZ

**Membres absents**: 4

M. René SIMILLION, Mme Lætitia PEPINO, M. Fatih DEMIRAY, M. Hervé LEQUIN

**Délibération n°20260624DEL37**

**ENVIRONNEMENT**

**Attribution d'une subvention à la Fédération Française de l'aéronautique pour soutenir l'exploitation d'un avion électrique pour l'apprentissage du pilotage sur l'aéroport de Lyon-Bron**

**RAPPORTEUR : M. HERVÉ THIBAUD**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la charte environnement 2022-2027 de l'aéroport de Lyon-Bron annexée à la présente délibération signée par les communes de Chassieu, Bron, Saint-Priest, Décines-Charpieu, Décines (Centre Interclubs de Lyon Bron) et le concessionnaire de l'aéroport (la Société Aéroport de Lyon), des mesures significatives en vue de réduire les nuisances sonores ont été convenues concernant les tours de piste d'entraînement (aménagement des horaires et des évolutions des types d'appareils). La société Aéroport De Lyon (ADL) avec l'appui de la Fédération Française Aéronautique (FFA) a l'intention de favoriser l'exploitation d'un avion électrique sur l'aéroport de Lyon-Bron au profit des usagers afin de promouvoir une aviation légère plus vertueuse.

L'avion retenu est un « Velis Pipistrel », seul avion électrique certifié dans le monde à l'heure actuelle ; Il vole sans émission de CO<sup>2</sup> et dans un quasi-silence avec une autonomie de vol de 45 minutes environ.

Compte tenu de l'autonomie des batteries, il est principalement dédié à l'activité de formation de début au pilotage (notamment les licences aéronautiques et brevet d'initiation à l'aéronautique passés par les collégiens et lycéens).

Silencieux, il permet d'apporter une réponse concrète aux préoccupations des riverains des communes signataires (Chassieu, Bron, Saint-Priest, Décines) impactés par les nuisances sonores générées par l'activité répétée des tours de piste d'entraînement.

Dans la volonté affichée d'innovation, mises en œuvre par le gestionnaire et les usagers de l'aérodrome, il sert de vitrine à la politique de soutien à la filière aéronautique régionale, ainsi qu'à l'intérêt porté à l'innovation et aux nouvelles technologies.

Il représente un outil de communication pour les communes riveraines dans le cadre de leur politique environnementale.

Un avion sera loué pendant trois ans par les usagers à une société Française (Green Aerolase) selon une formule comprenant la location d'un appareil avec son chargeur, sa maintenance et son assurance.

Les modalités et conditions de la collaboration concrète des différents partenaires, à savoir les quatre communes riveraines, Bron, Chassieu, Décines-Charpieu et Saint-Priest, l'Académie aéronautique et spatiale Auvergne Rhône-Alpes, la Fédération française d'aéronautique, la société Aéroport de Lyon et le Centre Interclub Lyon-Bron sont définies dans le projet de convention tri annuelle annexé à la présente délibération. Il s'agit d'une reconduction.

Le coût annuel de la location d'un avion électrique est de 38 795 € TTC par an, soit 116 385 € TTC pour 3 ans.

L'Académie aéronautique et spatiale Auvergne Rhône-Alpes s'engage à octroyer à la FFA une subvention plafonnée à 45 000 € (quarante-cinq mille euros), équivalent à 38,66 % du montant total estimé des coûts éligibles.

Les quatre communes s'engagent à participer aux coûts de location à hauteur de 13 500 € chacune pour trois ans.

Le Centre Inter-Clubs s'engage à payer le complément de la location de l'avion pour un montant de 17 385 € équivalent à 14,9 % du montant total pour trois ans.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention de 4 500 € au bénéfice d'Aéronautique au titre de l'exercice 2026. Cette aide sera reconduite d'exercices 2027 et 2028,

- **AUTORISER** M. le Maire à signer le projet de convention annexé.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**